N° 238. CINQ CENTIMES Jeudi 16 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. »

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à PARIS à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE*, chez MM. A. GROSSIER et Cie 104 boulevard Anspach et 3, rue des Tuileries.

TÉLÉPHONE

ROUBAIX-TOURCOING 15 MAI 1889

BONNE RENTRÉE

La Chambre vient de reprendre sa session interrompue par les fêtes de notre glorieux centenaire : on lira plus loin le compte rendu de cette première séance qui a été bonne ; on lira aussi l'ordre du jour extrêmement chargé dans lequel la Chambre peut puiser à son gré une ou deux réformes utiles à accomplir avant sa séparation définitive.

Sans doute, on ne doit pas demander à la Chambre de 1885, à la date où elle est arrivée de son existence, d'adopter de nouvelles méthodes de travail et de renouveler son esprit. Mais on peut lui demander de donner au pays tout ce qui lui reste de force et elle le fera.

Cette Chambre a d'ailleurs été bien calomniée ; elle a été déchirée par les luttes de partis et par les rivalités des hommes. Malgré tout, elle a rempli la partie la plus importante de son mandat en tenant ferme le drapeau de la République que la réaction se vantait d'abattre, au lendemain des élections de 1885.

L'avenir, nous en sommes convaincus, sera plus juste que le présent envers cette législature qui finit. L'histoire dira qu'elle a su, à travers tant de crises, maintenir intacte la liberté républicaine et préparer la célébration la plus magnifique et la plus paisible du Centenaire de 1789.

Ce sont là certainement de grands services rendus au pays et qui plongent la réaction dans un noir chagrin, comme on en peut juger chaque jour par le langage des organes monarchistes.

Ils comptaient bien — et le *Nouvelliste* en particulier, pour n'en citer qu'un — ils comptaient bien qu'à cette heure la République aurait depuis longtemps cessé d'exister et qu'une monarchie de hasard ou une dictature d'occasion aurait rendu le cou au libre gouvernement du peuple.

Ils se sont trompés et ils ont trompé leurs lecteurs qui s'en aperçoivent. Leur déception, leur mauvaise humeur, leur colère éclatent à chaque ligne de leurs articles.

La Chambre, avant de disparaître, peut encore nous rendre un autre service, celui de préparer, autant qu'elle en a la force, l'avénement de cette nouvelle politique républicaine, de cette nouvelle conduite, de ce nouvel esprit dont nous avons reconnu la nécessité !

Union des républicains, disions-nous, et *réformes* démocratiques, ce sont là les deux traits essentiels du programme de 1889, que nous appellerons le programme du Centenaire !

Eh bien ! la Chambre ne peut-elle pas le préparer, même à cette heure tardive, en renonçant aux disputes stériles, aux querelles de groupes et de personnes qui ont paru si pitoyables? Ne peut-elle pas le préparer aussi en réalisant quelques-unes des réformes qui sont à son ordre du jour ?

Elle a voté dans cette première séance la proposition de loi qui a pour objet de déduire de la peine totale prononcée contre les condamnés le temps de la prison préventive qu'ils auraient subie avant le jugement.

Voilà une réforme excellente! Il y en aura bien d'autres dans ce domaine de la justice. La démocratie républicaine doit absolument arriver à posséder une administration de la justice plus équitable, plus rapide, plus économique. Ce sera là l'une des tâches du prochain Parlement.

Ne parlons pour le moment que de la Chambre actuelle, ne lui demandons que ce qu'elle peut donner. Elle a été heureusement inspirée en votant cette première réforme partielle dans l'administration de la justice. Elle n'a pas été moins bien inspirée en décidant, à la demande de MM. Basly et Camélinat, qu'elle consacrerait toutes les séances du vendredi, à la discussion des lois ouvrières.

Mais il faut qu'elle soit aidée par le Sénat. — N'est-ce pas le Sénat qui tient actuellement dans ses mains la loi sur les accidents du travail aussi bien que la loi militaire ?

Que le Sénat ait confiance dans la démocratie; qu'il lui démontre chaque jour plus complètement son utilité en travaillant aux réformes républicaines avec le courage qu'il a montré contre les essais de dictature ! C'est ainsi que le Sénat entrera de plus en plus dans nos mœurs, c'est ainsi qu'il deviendra inséparable de la République elle-même !

Qu'il se hâte de collaborer avec la Chambre, dans les dernières semaines qui appartiennent encore à la législature, à l'œuvre d'*union* et de *réformes* !—Union et réformes également nécessaires pour que le gouvernement de la République triomphe de la coalition de désordre, de réaction et d'aventure ligués contre lui !

C'est ainsi que cette dernière période s'achèvera, par l'accord de tous les pouvoirs publics, au milieu de la confusion des réactionnaires et de la gloire de l'Exposition universelle.

Le parti républicain ira alors aux élections avec confiance. Il invitera le pays à nommer une vraie majorité de gouvernement et de réformes, une majorité assez forte, assez résolue pour mettre la liberté à l'abri de tous les périls, et pour assurer la paix publique et le respect des lois !

Et quand cette question sera posée ainsi, nous savons bien comment le pays la résoudra.

Il ne livrera pas ses destinés à une coalition de partis ennemis qui n'arriveraient au pouvoir que pour marcher les uns contre les autres, au cri de : Vive le roi ! et : Vive l'Empereur !

Hector DEPASSE.

L'ORDRE DU JOUR de la Chambre

Liste par catégories, des principales propositions de l'ordre du jour de la séance du 14 mai 1889

AGRICULTURE

1re délibération sur les propositions de loi : 1° tendant à introduire dans les marchés de fournitures et de travaux publics passés par l'Etat, les départements et les communes, une clause formelle stipulant que les fournitures seront exclusivement d'origine française ; 2° tendant à réserver à l'agriculture et à l'industrie nationales les fournitures faites pour le compte de l'Etat.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi relative à la création d'une caisse pour la reconstitution du vignoble français.

Discussion de la prise en considération de la proposition de loi sur la défense des terrains en culture, contre les dégâts du du gibier.

2. Délibération sur la proposition de loi portant modification de l'article 3 de la loi des 12-18 février 1835. (Culture du tabac.)

1re délibération sur la proposition de résolution, tendant à nommer une commission de vingt-deux membres chargée de prendre les mesures utiles à l'agriculture, à l'industrie et au commerce français.

1re délibération sur la proposition de loi ayant pour objet l'enseignement agricole.

1re délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, sur le régime des eaux.

COMMERCE ET INDUSTRIE

1re délibération sur le projet de loi tendant à organiser la représentation commerciale et industrielle.

1re délibération sur le projet de loi portant modification à l'article 2 de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi tendant à ce que désormais le bordereau d'avertissement et la formule de patente, réduite au vis du maire, soient réunis sur un seul et même imprimé.

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi tendant à la suppression totale de l'exercice chez les débitants de boissons.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi tendant à modifier la législation sur les douanes en matière de saisies faites à bord.

1re délibération sur le projet de loi tendant à modifier l'art. 617 du code de commerce.

PROJETS JUDICIAIRES

1re délibération sur le projet de loi relatif à la compétence des juges de paix.

1re délibération sur la proposition de loi ayant pour objet d'organiser l'assistance judiciaire devant les juges de paix.

1re délibération sur : 1° le projet de loi sur la compétence des juges de paix (titre II : Organisation et traitements); 2° la proposition de loi relative au mode de recrutement et au traitement des juges de paix.

1re délibération sur la proposition de loi tendant à imputer la détention préventive sur la durée des peines prononcées.

Discussion sur la prise en considération de la proposition sur l'organisation de la défense en justice.

1re délibération sur la proposition de loi tendant à la modification des articles 558, 559, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579 et 581 du Code de procédure, au titre des saisies-arrêts, et 656 à 672 du même code au titre de la distribution par contribution.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle.

1re délibération sur le projet de loi relatif à la compétence des juges et aux divers projets ou propositions portant revision du code de procédure civile.

1re délibération sur le projet de loi portant modification, en ce qui concerne la composition de certains tribunaux, de la loi du 30 août 1883 sur la réforme de l'organisation judiciaire.

PROJETS RELATIFS AUX ETRANGERS

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi concernant l'emploi d'étrangers par les compagnies de constructions maritimes.

1re délibération sur les propositions de loi : 1° tendant à soumettre à une taxe de séjour les employés et ouvriers de nationalité étrangère exerçant leur profession en France ; 2° ayant pour objet d'introduire dans les marchés de travaux publics passés par l'Etat, départements et communes, une clause stipulant que les entrepreneurs ne pourront employer que des ouvriers français ; 3° ayant pour objet l'établissement d'une taxe de séjour sur les étrangers ; 4° tendant à établir une taxe sur ceux qui empoisonnent les étrangers.

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE. HYGIENE

1re délibération sur un projet de loi sur l'exercice de la pharmacie.

1re délibération sur le projet et la proposition de loi concernant l'exercice de la médecine.

1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire.

1re délibération : 1° sur le projet de loi relatif à l'organisation des services de l'hygiène publique ; 2° sur la proposition de loi concernant l'organisation de l'administration de la santé publique.

1re délibération sur : 1° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet d'indiquer au consommateur, la nature du produit livré à la consommation sous le nom de vins et de prévoir les fraudes dans la vente de ce produit ; 2° la proposition de loi de MM. Emile Brousse et Vilar, sur les imitations de vin.

2e délibération sur la proposition de loi de M. Yves Guyot et un grand nombre de ses collègues, relative à la suppression des octrois.

1re délibération sur : 1° le projet de loi sur les caisses d'épargne ; la proposition de loi de M. Gustave Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à régler l'emploi des fonds des caisses et à le rendre productif ; 3° la proposition de loi de M. le comte de Colbert Laplace, tendant à assurer l'alimentation de la caisse des chemins vicinaux ; 4° la proposition de loi de M. Edouard Lockroy, tendant à la constitution du crédit populaire par les caisses d'épargne.

2e délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Audiffret et plusieurs de ses collègues, sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs ; 2° la proposition de M. Emile Brousse et plusieurs de ses collègues, relative à la création de caisses de prévoyance, pour assurer des pensions de retraites et de prévoyance, pour assurer des pensions de retraite et de secours aux ouvriers mineurs.

1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur les sociétés de secours mutuels.

Discussion de la proposition de loi de M. Bovier-Lapierre, ayant objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de modifier les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé.

1re délibération sur le projet de loi relatif à l'administration légale du père pendant le mariage.

1re délibération sur la proposition de loi ayant pour objet la modification des art. 457, 458, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens des mineurs.

1re délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier les articles 755 et 768 du code civil. (Successions.)

Délibération sur le projet et les propositions de loi relatif au préliminaire de conciliation.

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet des modifications à apporter au régime de la séparation de corps.

1re délibération sur : 1° la proposition de loi ayant pour objet la publicité du mariage par la mention de la délibération en marge de l'acte de naissance dans le but de prévenir la bigamie et le dol dans les contrats ; 2° la proposition de loi sur l'obligation du casier civil.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi portant interdiction pour les notaires de recevoir les dépôts ou remises de fonds.

1re délibération sur la proposition de loi de M. Steenackers, tendant à établir dans toutes les mairies, des registres d'éphémérides communales.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Fairé et plusieurs de ses collègues, tendant à la concession à l'industrie privée des chemins de fer composant le réseau de l'Etat.

2° La proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique.

MILITAIRES

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale, chargée de réviser le système de comptabilité du ministère de la guerre.

Discussion : 1° du projet de loi ; 2° de la proposition de loi sur les cadres des officiers de marine.

Discussion du projet de loi sur les cadres du corps de santé de la marine.

1re délibération sur la proposition de loi ayant pour objet d'accorder à tous les sous-officiers, caporaux, brigadiers soldats, officiers mariniers, marins et assimilés retraités sous les régimes antérieurs aux lois des 23 juillet 1881 et 8 août 1883, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins, le bénéfice des tarifs annexés à ces deux dernière lois.

2e délibération sur la proposition de loi ayant pour objet d'accorder progressivement à tous les officiers et assimilés des deux armées de terre et de mer retraités sous tous les régimes antérieurs aux lois des 22 juin 1878 et 5 août 1879, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins, le bénéfice des tarifs de pensions établis par ces deux dernières lois.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi sur la retraite proportionnelle des officiers.

Discussion : 1° du projet de loi ; 2° de la proposition de loi sur les cadres des officiers de marine.

POLITIQUES ET COLONIAUX

Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution ayant pour objet de modifier le règlement de la Chambre des députés, par la création de gran des commissions.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution tendant à la création d'un ministère du travail.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi tendant à la création d'un ministère spécial des colonies et des protectorats.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution tendant à faire nommer une commission de 22 membres pour établir le régime des colonies françaises et des protectorats.

LE BANQUET DU LORD-MAIRE

Lundi soir à huit heures, le lord-maire de Londres, offrait un grand banquet au Grand Hôtel.

Soixante dix convives étaient réunis à cette occasion dans la belle salle du Zodiaque, toute décorée de trophées et de drapeaux français et anglais entrelacés et surmontés de cartouches aux armes d'Angleterre et de la Ville de Paris.

Le lord-maire avait à sa droite M. Tirard, président du conseil, et à sa gauche M. Poubelle, préfet de la Seine. En face de lui, sir Polydor de Keyser, ayant à sa droite M. Chautemps, président du conseil municipal et à sa gauche M. Alphand, directeur de l'Exposition.

Puis, tout autour de la table se trouvent MM. Gray et Newton, les deux shérifs de Londres; Foulsby, secrétaire du lord-maire ; le général Brugère, en civil ; Lozé, préfet de police ; Dautresme, Antonin Proust, Teisserenc de Bort, Christophle, Berger, Grison, Eiffel, Charles Laurent, le colonel Villiers, aggerton et Austin Lee, secrétaires de l'ambassade d'Angleterre.

Citons également les commissaires et les chefs de section de l'Angleterre à l'Exposition.

Le repas, servi avec un luxe tout particulier par les dix valets de pied du lord-maire, était des mieux compris.

Au dessert le lord maire se lève et porte la santé de la reine Victoria. Il remercie à cette occasion — en anglais, bien entendu — le gouvernement français de l'accueil sympathique fait à la reine lors de ses voyages en France.

Un orchestre, placé dans un coin de la salle et caché par un massif de verdure, entonne aussitôt le *God save the Queen*.

Tout le monde se lève immédiatement et pousse un triple *hurrah !* à la reine Victoria.

Sir Whitehead porte ensuite un toast à M. Carnot, qui se termine aux accents de la *Marseillaise*.

M. Tirard prend à son tour la parole pour porter la santé de la reine d'Angleterre ; puis le lord maire revient à la charge pour porter un toast à la municipalité et à la ville de Paris, « où il constate, dit-il, tant d'améliorations chaque fois qu'il vient en France. »

D'autres discours sont ensuite prononcés par MM. Chautemps, Alphand, Berger, sir Polydor de Keyser, etc.

COURRIER DE L'EXPOSITION

La Tour Eiffel

La Tour Eiffel sera inaugurée aujourd'hui et, à partir de dix heures du matin, le public sera autorisé à en faire l'ascension.

Rappelons que les prix sont ainsi fixés :

L'ascension complète, 5 fr.

Jusqu'à la seconde plate-forme, 3 fr.

Jusqu'à la première, 2 fr.

La durée du séjour des visiteurs dans la Tour n'est pas limitée.

Le Phare

Le phare de la Tour Eiffel.

Un habitant de Bar sur Aube, M. Camille Saillard, est parvenu à observer, de cette ville le phare de la Tour Eiffel.

Il s'est placé au sommet d'une colline élevée de deux cent cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer, et s'orientant à l'aide d'une boussole, il a pu, avec la longue-vue, trouver le rayon lumineux passant par la vallée de l'Arvin. La distance qui sépare la Tour Eiffel de Bar sur-Aube étant de cent soixante kilomètres à vol d'oiseau, le cercle de ce rayon embrasse une surface qui représente environ le vingtième de la France entière.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Carnot.

Une tombola

La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'examen d'un projet de loi relatif à l'autorisation d'une tombola de capital de 15 millions de francs dont le produit servirait à permettre à un plus grand nombre de familles ouvrières, d'instituteurs et d'agriculteurs de province de venir visiter l'Exposition.

Les lots de la tombola seront en nature, mais tous les objets seront exclusivement achetés parmi ceux exposés.

Aucune décision n'a été prise sur ce point, plusieurs questions de détail restant à régler.

L'ordre du jour au Sénat

Le conseil s'est ensuite occupé de l'ordre du jour que l'on demandera au Sénat de fixer.

On a décidé de demander à cette Assemblée de continuer la discussion de la loi des instituteurs et d'aborder immédiatement après la discussion de la loi militaire.

Une rectification

Deux journaux ont annoncé, hier, que notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg n'avait tenu aucun compte de la circulaire du ministre des affaires étrangères, invitant nos ambassadeurs à recevoir la colonie française, à l'occasion du centenaire de la Révolution.

Pour répondre à ce bruit, M. Spuller a remis ce matin au président de la République une adresse signée par les membres de la colonie française de Saint-Pétersbourg, réunis le 5 mai à l'ambassade.

Presque tous nos nationaux étaient présents à cette réception.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 31

Le Docteur Vampire

TROISIÈME PARTIE

La Justice en partie double

Le docteur vit le moment où il allait se trouver entre deux cerveaux frappés.

— Ma chère Jeanne, dit-il à la jeune fille habituée dès l'enfance à subir l'ascendant de sa parole, si vous vous troublez, si vous cessez un moment de me seconder avec une pleine sérénité d'esprit, nous perdons le fruit de tout ce que vous avez fait. Ayez donc confiance en moi, ne vous inquiétez pas d'autre chose. Il dépend de vous que nous sortions de cette passe difficile.

— Mais comment ?

— En m'obéissant en aveugle et en ne vous étonnant de rien.

— Au moins, m'expliquerez-vous ?...

— Rien, à présent. Tout s'éclaircira de soi même. Mais je vais tenter une épreuve hardie ; il vous faudra du courage, et si je réussis, croyez-en ma parole d'ami, vous serez soulagée d'un poids tourment et vous aurez pleinement expié la faute que vous regrettez.

— Allons ! dit Jeanne d'un ton douloureux mais soumis, je vois que vous me préparez quelque chose de terrible... N'importe ! J'ai tout mérité : je subirai tout.

— Non, non, répliqua-t-il, je ne suis point cruel à ce point. Mais je veux vous rendre l'estime de vous même, en vous montrant que vous êtes bonne encore à quelque chose ; et pour vous mettre au cœur le courage que j'attends de vous... voici de la part de votre mère.

Il l'attira doucement à lui et déposa un baiser sur son front.

— Merci, dit-elle, merci ! Mais il me faudrait aussi le pardon d'un autre !...

Elle baissa la tête, et sans cesser de fixer son regard sur le sol, n'osant le lever vers son interlocuteur ému, elle ajouta après une pause :

— Il a tant le droit de me mépriser et de me haïr, *lui* !...

Cette fois, pas plus que dans leur entretien au manoir, M. Maréchal ne releva cette allusion.

— Allons ! dit-il changeant de sujet, nous voici d'accord. Occupons nous de notre malade. Donnez lui cette potion calmante, pendant que je vais à la poste jeter une lettre...

— Une lettre pour ?... demanda-t-elle, brusquerie peu de nature en elle, qu'elle avait une pleine sérénité d'esprit, nous perdons le fruit de tout ce que vous avez fait. Ayez donc confiance en moi, ne vous inquiétez pas d'autre chose. Il dépend de vous que nous sortions de cette passe difficile.

— Mais comment ?

— En m'obéissant en aveugle et en ne vous étonnant de rien.

— Au moins, m'expliquerez-vous ?...

— Rien, à présent. Tout s'éclaircira de soi même. Mais je vais tenter une épreuve hardie ; il vous faudra du courage, et si je réussis, croyez-en ma parole d'ami, vous serez soulagée d'un poids tourment et vous aurez pleinement expié la faute que vous regrettez.

— Allons ! dit Jeanne d'un ton douloureux mais soumis, je vois que vous me préparez quelque chose de terrible... N'importe ! J'ai tout mérité : je subirai tout.

— Non, non, répliqua-t-il, je ne suis point cruel à ce point. Mais je veux vous rendre l'estime de vous même, en vous montrant que vous êtes bonne encore à quelque chose ; et pour vous mettre au

cœur le courage que j'attends de vous... voici de la part de votre mère.

Il l'attira doucement à lui et déposa un baiser sur son front.

— Merci, dit-elle, merci ! Mais il me faudrait aussi le pardon d'un autre !...

Elle baissa la tête, et sans cesser de fixer son regard sur le sol, n'osant le lever vers son interlocuteur ému, elle ajouta après une pause :

— Il a tant le droit de me mépriser et de me haïr, *lui* !...

Cette fois, pas plus que dans leur entretien au manoir, M. Maréchal ne releva cette allusion.

— Allons ! dit-il changeant de sujet, nous voici d'accord. Occupons nous de notre malade. Donnez lui cette potion calmante, pendant que je vais à la poste jeter une lettre...

— Une lettre pour ?... demanda-t-elle, brusquerie peu de nature en elle, qu'elle avait une pleine sérénité d'esprit, nous perdons le fruit de tout ce que vous avez fait. Ayez donc confiance en moi, ne vous inquiétez pas d'autre chose. Il dépend de vous que nous sortions de cette passe difficile.

— Mais comment ?

— En m'obéissant en aveugle et en ne vous étonnant de rien.

— Au moins, m'expliquerez-vous ?...

— Rien, à présent. Tout s'éclaircira de soi même. Mais je vais tenter une épreuve hardie ; il vous faudra du courage, et si je réussis, croyez-en ma parole d'ami, vous serez soulagée d'un poids tourment et vous aurez pleinement expié la faute que vous regrettez.

— Allons ! dit Jeanne d'un ton douloureux mais soumis, je vois que vous me préparez quelque chose de terrible... N'importe ! J'ai tout mérité : je subirai tout.

— Non, non, répliqua-t-il, je ne suis point cruel à ce point. Mais je veux vous rendre l'estime de vous même, en vous montrant que vous êtes bonne encore à quelque chose ; et pour vous mettre au cœur le courage que j'attends de vous... voici de la part de votre mère.

Il l'attira doucement à lui et déposa un baiser sur son front.

— Merci, dit-elle, merci ! Mais il me faudrait aussi le pardon d'un autre !...

Elle baissa la tête, et sans cesser de fixer son regard sur le sol, n'osant le lever vers

paraissent tout d'abord. La fièvre a concentré ses idées sur une idée fixe, mais cette idée est très raisonnée et très raisonnable.

J'entrevois de même ce que vous comptez faire. La souffrance et le malheur me rendent clairvoyante.

Vous attendez quelqu'un... eh bien, mon cher monsieur Maréchal, n'exigez pas que je vaille quand il arrivera... j'aurais trop de honte !

La pauvre enfant cachant sa tête charmante et pâlie dans ses mains, laissa filtrer de grosses larmes à travers ses doigts.

Jamais sa faute ne s'était montrée à elle plus poignante. Avoir si légèrement, par caprice, par vanité coquette, causé un si cruel chagrin à un fiancé que son infirmité même devait lui rendre cher, dont les qualités, le grand cœur lui apparaissaient à présent dans toute leur valeur, ce remords l'accablait.

— Laissez-moi aller, répéta-t-elle, je reviendrai après son départ, mais n'exigez cette épreuve, ou je mourrai de confusion !

— Ma chère enfant, répondit M. Maréchal avec sa douceur mêlée de fermeté, vous devez lui me considérer comme votre père ; vous devez croire surtout que je suis votre meilleur ami. J'ai promis à votre mère d'être votre conseiller. La vie est un temptes dont on ne sort bien qu'en les affrontant bravement.

Vous avez malheureusement gâté une des perspectives de la vôtre ; mais vous n'êtes pas coupable au point de désespérer du reste et de vous priver des affections que vous méritez encore et des appuis dont vous êtes digne.

Ce moment est grave et décisif. Rien ne vaut une situation nette. Je ne vous promettrai pas plus que je ne pourrai tenir, mais je tiendrai tout ce que je vous aurai promis.

Paul vous avait voué une tendresse unique, sans limites. Il ne saurait plus être question d'amour ni de mariage entre vous. Mais si le fiancé s'efface, je vous garantis que l'ami vous demeurera, et que si quelque chose peut le rendre heureux c'est que vous acceptiez cette amitié.

Jeanne essuya ses yeux et dit avec résignation :

— J'ai confiance en vous... Disposez de ma volonté. Je serais très malheureuse si vous m'abandonniez.

— Ala bonne heure. Soyez tranquille, et ne m'en voulez pas d'avoir remué ces fibres douloureuses. Je vous traite comme ces malades de prédilection. Il n'est rien tel que les remèdes héroïques ; j'espère vous en convaincre par celui que je tente à l'heure même où je vous parle, sur cette infortunée, qui repose là. Tout repos factice.

A présent c'est fini, nous nous sommes compris et accordés. Nous laisserons tout le passé derrière nous

Quelques heures après, un domestique de l'hôtel entr'ouvrit la porte pour faire signe au docteur que la personne attendue par lui était en bas.

C'est que le docteur n'attendait qu'une personne, n'avait donné la consigne que pour une, mais le voyageur avait un camarade de route, et ce camarade guidé par un flair excellent, profita de la porte entrebâillée pour entrer sans se faire annoncer.

Il se précipita dans la chambre comme un tourbillon, sous la forme d'un grand chien noir, jappant, aboyant, battant de la queue, et sautant au cou de M. Maréchal, qui ne parvint pas sans peine à se débarrasser tout en lui rendant ses caresses, de cette expansion intempérante.

— Gardez Tom avec vous, dit il à Jeanne en sortant, il finirait par faire quelque sottise.

Tom ne se fit pas réforcer. Après avoir reconnu l'amie de son maître, il reconnut aussi la jeune fille chez qui il avait si souvent fait de longues stations, entrecouperées de friandises et de morceaux de sucre, il commença à lui témoigner sa satisfaction de la revoir.

Mais voilà que tout à coup, humant l'air autour de lui, il sembla réfléchir avec la gravité d'un être humain, et se soustrayant aux caresses affectueuses mais attristées de la jeune fille, il le leur de la chambre, flairant chaque objet, s'arrêtant particulièrement à ceux de la malade, et finalement, il s'en mit à gémir pas, avec de petits grognements d'amitié lécher la main que celle-ci laissait pendre hors du lit.

Elle était réveillée en ce moment et, sous l'influence de la potion bienfaisante, qui avait calmé son excitation fébrileuse, elle recueillait ses idées encore confuses

— Oh ! ce beau chien, fit-elle, on dirait qu'il me connaît... Il ressemble... non, c'est impossible...

Mlle Lebourg allait cependant essayer de répéter d'un nom qui ne ressemblait pas à celui que le docteur lui avait donné, lorsque celui-ci lui-même reparut, laissant la porte à moitié ouverte.

Un tintement indiqua la présence de quelqu'un sur le palier, à sa suite.

Ayant rapidement constaté l'état de la malade, M. Maréchal lui dit, en maîtrisant une secrète émotion.

— Chère dame, vous sentez-vous mieux ?

Elle répondit par un signe de tête affirmatif ; ses idées continuaient de rester rebelles, enveloppées sous un réseau qui résistait à ses efforts.

— Je veux achever de vous guérir, reprit il.

— Hélas répondit-elle cette fois, vous savez bien, généreux ami, qu'il n'y a qu'un remède à mon mal... On accuse de folie la pauvre femme à qui l'on vole son enfant. Mais qu'on le lui rende : on verra bien qu'elle a toute sa raison.

— Ah ! j'avais espéré un jour, en vous entendant prononcer son nom, que vous pourriez faire ce miracle ! Il faut que ce soit impossible, puisque cela n'est pas arrivé.

— Vous ai-je donc jamais dit de désespérer ?...

— Par pitié, Eouplire-t-elle, ne me dites pas cela : je me sens trop faible...

vous me tuerriez, et il faut que je vive pour le chercher encore !

Avant que le docteur répondît, la porte achève de s'ouvrir, et un jeune homme pâle, en proie à une émotion, qu'il ne dominait plus, fit deux pas dans la chambre.

Mademoiselle Lebourg s'enfonça sur son fauteuil, à l'angle d'une croisée, à demi-cachée par le rideau, n'osant ni se retourner, ni regarder.

Le docteur n'était pas le moins anxieux ; sur un signe pressant de lui, le jeune homme s'arrêta, et le chien noir qui avait bondi vers lui s'arrêta de même, frôlant son genou, l'invitant à avancer.

— La malade, à cette apparition survenue comme une réponse à ses plaintes, se sentit transfigurée.

Ses grands yeux profonds, ardents, restaient fixés sur ce jeune homme, au front noble et pur, à la physionomie intelligente et ouverte, à la tournure élégante pleine de distinction et qui lui souriait en tremblant avec des larmes dans les yeux.

Elle se prit la tête à deux mains, croyant plutôt à une hallucination qu'à une réalité inexplicable.

— Folle ! s'écria-t-elle, ah ! oui, décidément, tu l'emportient, je suis folle ! Tout est fini ! Eh bien, j'accepte ! Sois béni, mais prolongée ta délire qui m'offre l'image de mon enfant, beau et venu à bien comme je l'avais rêvé !...

— Maman ! Paul ! mon enfant.... mon enfant !... s'écria la pauvre femme.

C'était trop.

(A suivre.) OCTAVE